

**ASSEMBLÉE NATIONALE**30 août 2006

---

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**

N° 32244 à 32265

présentés par  
M. Daniel Paul  
et 21 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 5 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi ouvrant la privatisation de GDF alors que d'autres voies sont possibles pour construire un pôle en matière d'énergie. Mais aussi de mettre un terme à l'ouverture du marché en matière de fournisseur d'électricité.

Par ailleurs, il n'y a aucune obligation à avoir comme préalable l'ouverture du marché ni la privatisation pour garantir de la tarification sociale en matière de fourniture d'énergie.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains :

Adt n° 32244 de M. Daniel Paul  
Adt n° 32245 de M. Asensi  
Adt n° 32246 de M. Biessy  
Adt n° 32247 de M. Bocquet  
Adt n° 32248 de M. Braouezec  
Adt n° 32249 de M. Brard  
Adt n° 32250 de M. Brunhes  
Adt n° 32251 de Mme Buffet  
Adt n° 32252 de M. Chassaigne  
Adt n° 32253 de M. Desallangre  
Adt n° 32254 de M. Dutoit  
Adt n° 32255 de Mme Fraysse  
Adt n° 32256 de M. Gérin  
Adt n° 32257 de M. Goldberg  
Adt n° 32258 de M. Gremetz  
Adt n° 32259 de M. Hage  
Adt n° 32260 de Mme Jacquaint  
Adt n° 32261 de Mme Jambu  
Adt n° 32262 de M. Lefort  
Adt n° 32263 de M. Liberti  
Adt n° 32264 de M. Sandrier  
Adt n° 32265 de M. Vaxès